



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHI à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

**Etaient absents :**

M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 35  
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171106-2017\_246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Publication : 13/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 06 novembre 2017**

**Délibération N°2017/246**

**Autorisation de la mise à disposition d'un agent de la Ville  
d' Ajaccio auprès du Syndicat Mixte de Gestion et de  
Valorisation du Grand Site des Iles Sanguinaires et de la  
Pointe de la Parata**

**M. le maire expose à l'assemblée :**

En application des articles L/5721-1 et suivants du code général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la convention qui lie la Ville d'Ajaccio et le Conseil Départemental de la Corse du Sud, il a été convenu la mise à disposition payante de 4 agents vers le syndicat mixte.

Le Directeur du Syndicat Mixte de Gestion et de Valorisation du Grand Site des Iles Sanguinaires et de la Pointe de la Parata ayant mis fin à sa convention de mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'objet de ce rapport est de permettre le remplacement de cet agent par une mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2018, d'un Attaché Principal de la Ville d'Ajaccio en qualité de « Directeur ».

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

D'approuver le principe de la mise à disposition d'un agent de la Ville d'Ajaccio auprès du Syndicat Mixte de Gestion et de Valorisation du Grand Site des Iles Sanguinaires et de la Pointe de la Parata suite à la fin de la mise à disposition du Directeur.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 06 novembre 2017 ;

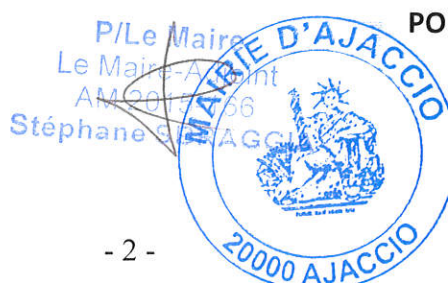
**AUTORISE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

M. le Maire à accepter la mise à disposition d'un agent de la Ville d'Ajaccio jusqu'au 31 décembre 2018 auprès du Syndicat Mixte de Gestion et de Valorisation du Grand Site des Iles Sanguinaires et de la Pointe de la Parata en qualité de « Directeur » et conformément à la convention de partenariat entre la Ville, le Conseil Départemental et le syndicat mixte et suite à la fin de mise à disposition d'un agent.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**